



Les dessertes, collectives ou individuelles, sont localisées entre les immeubles (ici du n° 57 au n°65).

IVR32\_20185900696NUCA

Auteur de l'illustration : Pierre Thibaut

Date de prise de vue : 2018

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation